



**LEBENSQUALITÄT**  
**ENSEMBLE**

# Réaménagement de la Rue des Prés Est

Document de synthèse sur le tronçon S3<sup>b</sup> des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

# Réaménagement de la Rue des Prés Est

(Place des Pianos – Rue de Madretsch)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2026 À 2029

Le tronçon de la rue des Prés Est se caractérise par une utilisation mixte d’habitations et de commerces. Des mesures ciblées doivent permettre de modérer le trafic tout en augmentant la sécurité pour les cyclistes.

## Optimisation du régime de vitesse

Le tronçon de la rue des Prés Est est flanqué d’immeubles d’habitation sur son côté sud et de bâtiments commerciaux de grands volumes sur son côté nord. De par sa fonction, la rue des Prés est, sur ce tronçon, une rue de quartier avec un volume de trafic élevé. Afin de tenir compte des besoins de sécurité du trafic cycliste, une vitesse de circulation de 30 km/h sera introduite sur la chaussée étroite existante, ce qui favorisera la cohabitation déjà existence des différents usagers et usagères de la route et augmentera la sécurité pour tous.

## Habitat et commerce

Du côté sud de la rue des Prés Est, ce sont les lotissements d’immeubles qui dominant, alors qu’au nord de la chaussée, les constructions sont dédiées à la vie professionnelle et présentent un caractère plutôt industriel. Les surfaces devant les bâtiments industriels sont surtout utilisées pour le stationnement et sont en partie végétalisées. De l’autre côté, se trouvent des bandes avec des places de stationnement publiques (zone bleue). En raison de l’utilisation intensive (artisanat et habitat) de ce tronçon et de l’objectif de maintenir une offre de stationnement proportionnée, les possibilités d’aménagement sont faibles, raison pour laquelle il est renoncé à ce stade du projet à toute intervention au niveau de l’amélioration de la qualité urbanistique et paysagère.

## Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

Des arbres supplémentaires doivent être plantés le long de la chaussée. Les arbres fournissent de l’ombre, évaporent l’eau par leurs feuilles et constituent un habitat pour différentes espèces animales.

## Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

La chaussée étroite existante doit être maintenue, mais le régime de vitesse de circulation doit être abaissé à 30 km/h. La coexistence des différents usagers et usagères de la route doit être encouragée par cette mesure et leur sécurité doit être augmentée. La mesure sert en particulier à la sécurité des cyclistes. Des bandes cyclables supplémentaires sont prévues aux deux extrémités du tronçon pour faciliter l’insertion des cyclistes dans les carrefours.

## Décisions générales sur les transports

Le gain de sécurité pour les cyclistes est au cœur de la réduction de vitesse visée, de 50 km/h à 30 km/h. Cette mesure permet d’augmenter aussi bien la sécurité objective que le sentiment subjectif de sécurité des cyclistes.

## Possibilités de participation

En raison de la faible marge de manœuvre, aucune procédure de participation n’est prévue pour le tronçon de la rue des Prés. La population sera bien entendu informée en temps voulu du déroulement exact des travaux. Comme pour tous les projets, la Ville de Bienne s’adressera directement aux personnes directement concernées par des mesures spécifiques dans le cadre de la planification détaillée, afin de clarifier les détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d’exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

## Financement

Les mesures d’accompagnement de la circulation sur la branche Est de l’A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d’accompagnement en matière de circulation et du projet d’agglomération. Le coût total du réaménagement du tronçon de la Rue des Prés Est s’élève à environ 0.5 millions de CHF. Environ 40% de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

### Objectifs du réaménagement de la Rue des Prés Est

- Gain de sécurité pour les cyclistes
- Apaisement du trafic

Fiche d’information sur le tronçon : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets)

### Legende

— Trottoir

- - - Bande cyclable

Arbre sur domaine public/privé

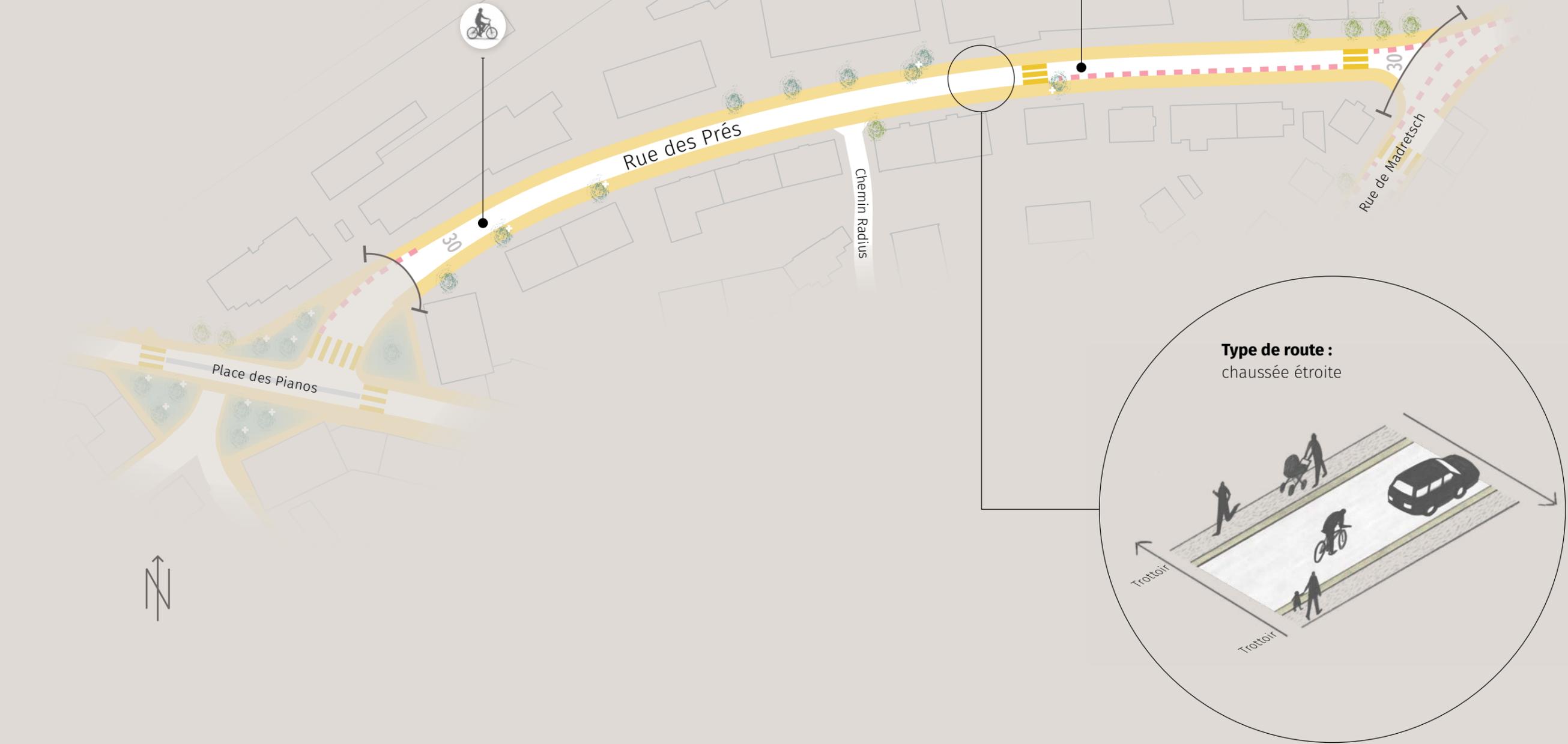
Nouvel arbre

— Délimitation du secteur

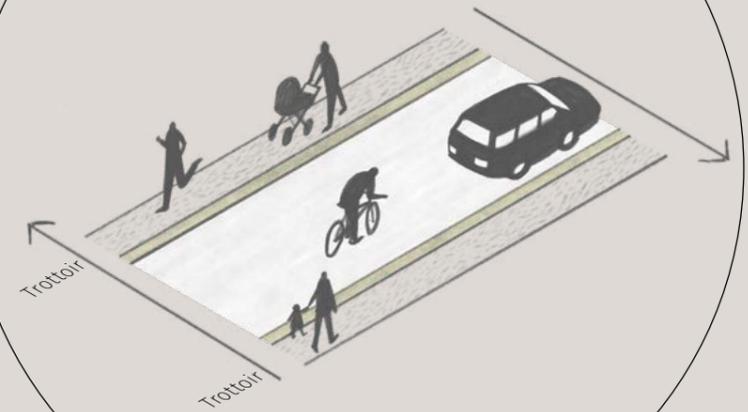
Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.

Davantage de sécurité pour les cyclistes grâce à une réduction de vitesse de circulation.

La chaussée étroite existante est maintenue sur tout le tronçon.



**Type de route :**  
chaussée étroite



Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

## **Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets)  
Vers la brochure de présentation : [www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes](http://www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes)

## **CONTACT**

Ville de Bienne  
Département des infrastructures  
Rue Centrale 49  
2501 Bienne  
032 326 16 51  
[www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch)